

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

### DATE DE LA CONVOGATION

24 SEPTEMBRE 2024

### DATE D’AFFICHAGE

24 SEPTEMBRE 2024

### OBJET DE LA DELIBERATION

Création d’un emploi permanent sur le grade d’Adjoint Technique à Temps Complet

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-36 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE Page 1/2

Séance du 30 septembre 2024

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

**Présents:** JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - CARDELIN Isabelle - DELATTRE Sabrina.

**Pouvoirs:** PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

HILLAIRE Bernard donne pouvoir à VIDAL Chantal.

PONCET Éric donne pouvoir JEKAL Marc.

**Absent non excusé:** LHOMME Laurent.

Monsieur le Maire rappelle à l’ensemble du Conseil Municipal que conformément à l’article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l’avis préalable du comité social territorial.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent à temps complet sur le grade d’Adjoint Technique Territorial, pour la stagiairisation d’un agent qui remplit les conditions d’accès au grade.

**Le Maire propose à l’assemblée,**

La création d’un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie C, filière technique, du cadre d’emplois des adjoints techniques au grade d’Adjoint Technique Territorial, à raison de 35 heures hebdomadaires, en vue de la stagiairisation d’un agent contractuel au service technique.

**Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2025,**

Filière : Technique,

Cadre d’emploi : Adjoint Technique,

Grade : Adjoint Technique Territorial

Emploi : A temps non complet :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID : 030-213002686-20240930-DELIB202436-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-36 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE Page 2/2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2020-36 du 16 novembre 2020,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	14

### DATE DE LA CONVOCATION

24 SEPTEMBRE 2024

### DATE D'AFFICHAGE

24 SEPTEMBRE 2024

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Création d'un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique à Temps Complet**

### DECIDE

-de créer l'emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C à compter du 01/01/2025.

-de modifier en conséquence le tableau des effectifs comme suite, à compter du 01/01/2025:

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique,

Grade : Adjoint Technique Territorial

Emploi : A temps non complet :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

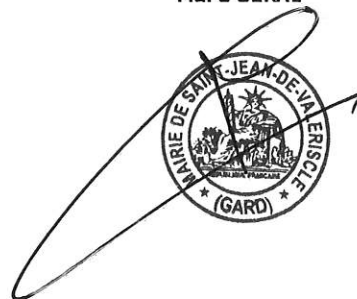
Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance  
HILLAIRE Richard



Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé  
Marc JEKAL



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID : 030-213002686-20240930-DELIB202436-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).